

Nº 2024-24 VOI

ARRETE SUR LA CIRCULATION Du 20/09/2024 pendant 6 jours et si necessaire jusqu'à la fin des travaux Travaux d'enduits par l'entreprise COLAS Chemin du Canet et Chemin Beauchamps

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Code de la Route, VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés, CONSIDERANT la demande de l'entreprise COLAS, représentée par Simon Chrétien 07 77 93 19 62 de procéder aux travaux indiqués

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à fermer la circulation le temps necessaire afin de ne pas gêner les riverains,

ARTICLE 2

L'entreprise est autorisée à interdire le stationnement

ARTICLE 3

l'entreprise devra prévenir les riverains de ces travaux.

ARTICLE 4

L'entrepise est chargée d'afficher le présent arrêté aux carrefours concernés et mettre en place les panneaux de signalisation correspondants,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, à la CCPHB, à Monsieur le Commissaire de Police, à Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 09/09/2024 Le Maire, Christian Minot



Mairie 3 rue du Nouveau Monde 14600 Gonneville-sur-Honfleur